



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

ALLOCATION

PROCUREUR

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

La Haye, le 14 décembre 2020

Allocution de M. Serge Brammertz, Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, devant le Conseil de Sécurité de l'ONU New York, 14 décembre 2020

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler — à distance — des activités menées par le Bureau du Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

Mon rapport écrit présente en détail nos activités et les résultats que nous avons obtenus pendant la période écoulée au regard de nos priorités stratégiques. Aujourd'hui, je souhaiterais revenir sur plusieurs points importants.

Pour commencer, j'aimerais attirer votre attention sur l'engagement constant du personnel du Bureau du Procureur, qui continue de s'employer pleinement à mener à bien le travail du Bureau en dépit des interruptions et des difficultés résultant de la pandémie mondiale de Covid-19.

Ces neuf derniers mois nous ont tous mis à l'épreuve. Pourtant, mon Bureau a maintenu la pleine continuité de ses opérations et il obtient d'importants résultats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles d'audience.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance au Président Carmel Agius et au Greffier Abubacarr Tambadou. En notre qualité de hauts responsables, nous avons travaillé en étroite collaboration cette année pour permettre au Mécanisme de surmonter les difficultés auxquelles il a dû faire face. Je suis en mesure d'affirmer sans hésiter que la coopération inter-organes a atteint son plus haut niveau depuis des années.



Monsieur le Président, Excellences,

S'agissant des procès en première instance et des procédures en appel, je suis heureux d'annoncer que les audiences ont repris fin août, cinq mois seulement après que la pandémie a forcé le Mécanisme à adopter le travail à distance.

Mon Bureau a présenté ses arguments oraux au procès en appel dans l'affaire *Mladić* et nous attendons à présent l'arrêt.

Dans l'affaire *Turinabo et consorts*, mon Bureau a présenté ses moyens de preuve et ses témoins avec célérité, en seulement six semaines, conformément aux lignes directrices données par le juge unique. Nous nous préparons à présent à répondre aux moyens qu'exposeront les équipes de la Défense et à présenter nos arguments en clôture.

La présentation des moyens de preuve dans le nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* est maintenant terminée. L'équipe de l'Accusation travaille avec diligence à la préparation de son mémoire en clôture et de son réquisitoire.

Dans notre nouvelle affaire, l'affaire *Kabuga*, nos travaux se sont bien déroulés. Dès le mois d'août, soit deux mois et demi seulement après l'arrestation, nous avons mis sur pied une équipe à Kigali pour préparer le procès. Nous sommes en train de prendre contact avec les témoins et l'équipe examine les éléments de preuve qui ont été réunis. Les restrictions imposées du fait de la pandémie, entre autres en matière de voyages, sont autant de difficultés que nous nous employons à surmonter.

L'Accusation s'acquitte également des obligations qui lui incombent dans la phase préalable au procès. La comparution initiale de Félicien Kabuga a eu lieu le 11 novembre à La Haye. La communication de documents à la Défense a déjà commencé. Nous déposerons le 15 janvier au plus tard une demande d'autorisation de modifier l'acte d'accusation, et nous respecterons tout autre délai que fixera le juge de la mise en état.

Mon Bureau tient à exprimer sa gratitude au Gouvernement rwandais pour son étroite coopération dans le cadre de l'affaire *Kabuga*. Nos demandes d'assistance reçoivent des réponses promptes et complètes et nous avons accès sans attendre aux témoins et aux éléments documentaires. Les efforts déployés par les autorités rwandaises ont une incidence directe et positive sur la préparation rapide du procès dans cette affaire.

Mon Bureau continue donc de travailler activement pour mener à bien l'activité judiciaire *ad hoc* aussi vite que possible. Nous attendons avec intérêt les jugements en première instance et en appel qui seront rendus dans trois affaires d'ici à la fin du mois de mai de l'année prochaine, qui marqueront des étapes importantes vers la réalisation de nos objectifs.



Monsieur le Président, Excellences,

S'agissant des dernières personnes mises en accusation par le TPIR qui sont toujours en fuite, mon Bureau suit des pistes intéressantes et met en œuvre ses stratégies, en portant une attention particulière à Protais Mpiranya qui, après son arrestation, sera jugé par le Mécanisme.

Ces trois dernières années, mon Bureau a confirmé le décès d'Augustin Bizimana et a localisé deux autres accusés qui échappaient encore à la justice.

Le Conseil de Sécurité connaît les faits pour l'un d'entre eux — Félicien Kabuga. Comme je vous en ai rendu compte, mon Bureau a identifié cette année le lieu où, selon toute probabilité, Félicien Kabuga se trouvait, et ce, après avoir analysé de façon approfondie des relevés de télécommunications et d'autres données. Grâce à la coopération efficace des autorités françaises, Félicien Kabuga a été arrêté seulement quelques mois plus tard, le 16 mai 2020.

Mais dans le cas de l'autre fugitif — Fulgence Kayishema — les faits sont différents : il est toujours en fuite, car l'Afrique du Sud, depuis deux ans et demi, n'a pas coopéré efficacement.

Il est allégué par mon Bureau que Fulgence Kayishema, inspecteur de la police locale, a joué un rôle important dans le massacre perpétré à l'église de Nyange le 16 avril 1994. Au cours des jours qui ont précédé le massacre, 2 000 civils tutsis — femmes, hommes, enfants et personnes âgées — ont trouvé refuge dans l'église.

Au commencement, des miliciens ont encerclé l'église et ont lancé une attaque, notamment en jetant des grenades à main à l'intérieur du bâtiment bondé. Les réfugiés ont été blessés ou tués en grand nombre, mais ils ont résisté, contraignant les assaillants à se retirer.

Déterminés à tuer ces civils innocents, des dirigeants locaux, dont Fulgence Kayishema, ont fait venir un bulldozer devant l'église. Dans un acte sacrilège d'une brutalité inimaginable, le bulldozer a été utilisé pour démolir l'église alors que les réfugiés se trouvaient encore à l'intérieur. Plus de 1 500 d'entre eux sont morts écrasés. Les rescapés qui ont pu s'échapper ont été poursuivis et assassinés.

Fulgence Kayishema s'est soustrait à la justice, demeurant en fuite pendant des années. Mais il y a près de trois ans, mon Bureau est finalement parvenu à le localiser.

Documents et sources à l'appui, mon Bureau a conclu début 2018 que Fulgence Kayishema vivait au Cap, en Afrique du Sud, ce que les autorités sud-africaines ont confirmé par l'intermédiaire d'INTERPOL en août 2018. Nous avons alors immédiatement adressé une demande urgente d'assistance à l'Afrique du Sud afin qu'il soit promptement arrêté.

Nous avons donc été surpris d'apprendre que, comme Fulgence Kayishema avait obtenu le statut de réfugié en Afrique du Sud, il ne pouvait être transféré au Mécanisme. Cette excuse a été abandonnée quelques mois plus tard, et remplacée par un nouvel argument selon lequel l'Afrique du Sud ne disposait pas d'un fondement juridique lui permettant de coopérer avec le Mécanisme.



Après 16 mois d'intenses négociations, les autorités sud-africaines ont finalement requis, en décembre 2019, l'exécution du mandat d'arrêt de l'ONU, après avoir obtenu l'approbation d'un magistrat local. Mais Fulgence Kayishema était alors devenu introuvable.

Il est important de noter que mon Bureau détient des informations fiables selon lesquelles Fulgence Kayishema était encore présent en Afrique du Sud en octobre et en novembre 2019, quelques semaines seulement avant que l'Afrique du Sud ne fasse savoir au Conseil de sécurité que l'opération d'arrestation avait échoué.

Il n'y a eu guère de progrès depuis.

Il y a un an, après l'échec de l'arrestation, mon Bureau a présenté une demande d'assistance circonstanciée précisant les informations dont nous avons besoin pour continuer à rechercher Fulgence Kayishema. Nous n'avons cependant toujours pas obtenu de réponse satisfaisante.

Il y a deux mois, en octobre, il a été convenu que mon Bureau enverrait une équipe technique à Pretoria pour enfin recevoir les informations demandées. Les Ministères des affaires étrangères et de la justice ont convoqué un certain nombre de réunions conjointes avec de hauts responsables. Mais le Ministère des affaires intérieures, qui était chargé de recueillir des informations-clés, n'a envoyé aucun représentant, contrairement à ce qui était prévu.

Il a alors été demandé à mon Bureau de diligenter une autre mission, qui a lieu la semaine dernière, spécifiquement auprès du Ministère des affaires intérieures, dans le but de recevoir les documents manquants. À notre grande surprise, le dernier jour de la mission, les représentants du Ministère des affaires intérieures nous ont informés qu'il n'existait ni dossier de réfugié ni empreintes digitales concernant Fulgence Kayishema. C'est difficilement compréhensible.

Monsieur le Président, Excellences,

Je fais état de ces faits pour expliquer pourquoi, malgré tous les efforts déployés par mon Bureau, Fulgence Kayishema est toujours en fuite.

La situation soulève de nombreuses questions.

Comment est-il possible que l'Afrique du Sud ait refusé d'arrêter Fulgence Kayishema sur la base d'un dossier de réfugié dont on nous dit maintenant qu'il n'existe pas ?

Et pourquoi les autorités n'ont-elles pas pris les mesures qui s'imposaient à l'évidence après avoir été informées qu'un fugitif recherché dans le monde entier et accusé de génocide était présent sur leur territoire ? En dépit d'un mandat d'arrêt appelant à l'arrestation immédiate de Fulgence Kayishema, les autorités sud-africaines ne l'ont pas placé en détention provisoire ni mis sous surveillance pour éviter qu'il ne prenne la fuite.



Néanmoins, ce qui importe le plus, c'est que nous allions de l'avant et que nous obtenions enfin l'arrestation de Fulgence Kayishema.

Alors aujourd'hui, permettez-moi d'adresser à l'honorable représentant des autorités sud-africaines la demande suivante.

Donnez à vos services opérationnels — en particulier à la police et aux procureurs — le pouvoir de travailler avec nous au quotidien. Et donnez-leur véritablement votre plein soutien politique et diplomatique, ainsi que les ressources dont ils ont besoin pour nous aider.

Je suis prêt à me rendre à Pretoria l'année prochaine pour discuter de notre coopération à venir et pour convenir d'une stratégie commune claire et des dispositions opérationnelles à mettre en œuvre.

Cela permettrait également d'envoyer le bon message à d'autres capitales.

J'ai déjà mentionné les efforts déployés par mon Bureau pour engager le dialogue avec les autorités zimbabwéennes, et j'ai l'intention de me rendre bientôt à Harare pour poursuivre les discussions. Si l'on veut que la coopération avance dans la bonne direction, il faut d'abord reconnaître les faits : on sait qu'un fugitif a trouvé asile au Zimbabwe et qu'il a des relations étroites et de longue date avec des ressortissants zimbabwéens. Si ces faits majeurs ne sont pas acceptés comme point de départ, il ne sera pas possible de coopérer et d'enquêter de manière efficace.

De même, il me faudra retourner avec mon équipe à Kampala pour entamer des discussions ouvertes et franches au sujet des mesures urgentes qu'il est nécessaire de prendre pour remédier à des problèmes qui perdurent depuis longtemps. Les autorités ont reconnu qu'un fugitif s'était procuré un passeport officiel ougandais, mais il n'a pas été donné suite à nos demandes, qui datent de plus d'un an, aux fins de consulter les dossiers d'enquête et de prendre contact avec les personnes d'intérêt.

Monsieur le Président, Excellences,

Mon Bureau est déterminé à retrouver les derniers fugitifs aussi rapidement que possible de sorte qu'il puisse enfin mettre un terme à ses activités de recherche. Je sais que le Conseil de sécurité partage entièrement cet objectif et qu'il le soutient pleinement.

Mais l'absence d'une coopération efficace continue de retarder notre travail et nous empêche de nous acquitter de cette fonction résiduelle cruciale.

À l'heure où mon Bureau s'efforce de surmonter les difficultés auxquelles il fait face, l'appui résolu du Conseil sera essentiel. Les États Membres devraient comprendre que lorsque mon Bureau leur demande de coopérer, il le fait avec l'autorité que lui a conférée le Conseil de sécurité.

C'est le moins que nous puissions faire, tous autant que nous sommes, pour les victimes et les survivants du génocide perpétré en 1994.



Monsieur le Président, Excellences,

La troisième priorité stratégique de mon Bureau est d'assister les juridictions nationales chargées de poursuivre les auteurs de crimes internationaux commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Nous apportons également une aide aux autorités qui recherchent les personnes toujours portées disparues depuis les conflits.

Je souhaiterais revenir brièvement sur trois points importants.

Premièrement, l'arrestation de Félicien Kabuga a suscité un regain d'intérêt pour les efforts déployés par les juridictions nationales pour poursuivre des génocidaires présumés. Des arrestations auxquelles ont procédé les autorités belges et néerlandaises en septembre et en octobre, respectivement, démontrent que la coopération internationale est essentielle et que justice peut être rendue dans les tribunaux du monde entier.

Mon Bureau continue d'exhorter à une pleine coopération avec le procureur général du Rwanda, qui s'attache à traduire en justice des centaines de personnes encore en fuite.

Deuxièmement, mon Bureau continue de renforcer le soutien qu'il apporte directement aux parquets nationaux des pays issus de l'ex-Yougoslavie. Grâce à nos efforts, un certain nombre de dossiers établis dans d'importantes affaires complexes ont été transférés à la Croatie et à la Serbie. Pendant la période écoulée, nous avons également remis aux autorités du Monténégro, à leur demande, un dossier concernant plus de 15 suspects, qui peuvent maintenant faire l'objet d'enquêtes pour des crimes graves, notamment des violences sexuelles.

Ces avancées donnent aux États concernés une occasion majeure de tenir dans les faits l'engagement qu'elles ont pris d'établir pleinement les responsabilités, en particulier pour ce qui est des suspects de haut rang ou de rang intermédiaire qui n'ont pas été inquiétés et ont vécu en toute impunité jusqu'à présent. Mon Bureau poursuivra son dialogue direct avec ses homologues afin de leur apporter son soutien dans leurs enquêtes et leurs poursuites. L'appui diplomatique de l'Union européenne et d'autres partenaires restera essentiel.

Enfin, je voudrais saisir cette opportunité pour rappeler l'importance de la recherche des personnes disparues en ex-Yougoslavie.

Mon Bureau continue de travailler en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et les autorités nationales chargées de la recherche des personnes portées disparues. Nous sommes en mesure d'annoncer que nos efforts se traduisent par des résultats significatifs.

Cette coopération entre organisations nationales et internationales a permis, il y a de cela quelques semaines seulement, de découvrir à Kiževak, en Serbie, une nouvelle fosse commune contenant les restes d'Albanais du Kosovo ; les exhumations sont en cours. De même, en Bosnie-Herzégovine, l'assistance apportée par mon Bureau a aidé à localiser quatre nouvelles fosses au cours de la période écoulée.



Plus de deux décennies après la fin des conflits, 10 000 familles attendent toujours de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches. Retrouver toutes les personnes disparues est un impératif humanitaire.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour conclure, mon Bureau se félicite de la reprise des audiences et complimente l'ensemble du personnel du Mécanisme pour l'avoir rendue possible malgré la pandémie de Covid-19. Nous mettons tout en œuvre pour achever rapidement nos travaux et nous attendons avec intérêt le prononcé des trois jugements en première instance ou en appel qui seront rendus au cours du premier semestre l'année prochaine.

La recherche des six dernières personnes mises en accusation par le TPIR encore en fuite demeure une priorité absolue. Mon Bureau est reconnaissant du fort soutien qu'il reçoit de certains États Membres. Toutefois, nous sommes vivement préoccupés par le fait que le manque de coopération d'autres États Membres entrave considérablement nos efforts. Afin que nous puissions mener à bien nos activités dans ce domaine, il est fondamental que le Conseil de sécurité envoie un message sans équivoque invitant les États Membres à accorder la priorité absolue à cette question et à apporter à mon Bureau leur pleine coopération.

J'exprime ma gratitude au Conseil de sécurité pour le soutien continu qu'il apporte à mon Bureau. Je vous remercie de votre attention.

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376

Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : mict-press@un.org

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

www.irmct.org